CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION: N° CPI 1310 2018 000 025 073.

Délivrée par la CCI Marseille-Provence le 01 mars 18

R.C.S MARSEILLE: 502 334 410

HONORAIRES

Les honoraires ci-dessous sont les honoraires maximum. De meilleures propositions pourront être négociées au cas par cas.

I - TRANSACTIONS D'HABITATIONS:

INFERIEURES A 150 000 EUROS: 8% TTC DU PRIX DE VENTE

SUPERIEURES A 150 000 EUROS : 3 000 EUROS TTC + 6% TTC DU PRIX DE VENTE

MINIMUM DE PERCEPTION: 5 000 EUROS

II - CESSIONS PROFESSIONNELLES OU COMMERCIALES:

INFERIEURES A 100 000 EUROS: 12% TTC DU PRIX DE VENTE

SUPERIEURES A 100 000 EUROS : 4 000 EUROS TTC + 8% TTC DU PRIX DE VENTE

MINIMUM DE PERCEPTION: 5 000 EUROS

III - TERRAINS : 8% TTC DU PRIX DE VENTE

IV - LOCATIONS D'HABITATIONS:

PRESTATION	MONTANT TTC A LA CHARGE DU LOCATAIRE PAR M2 DE SURFACE HABITABLE	MONTANT TTC A LA CHARGE DU BAILLEUR PAR M2 DE SURFACE HABITABLE
Prestations au bénéfice partagé du locataire et du bailleur	*	
- Visite du locataire	6 euros	6 euros
- Constitution du dossier du locataire	1 euros	1 euros
- Rédaction du contrat de bail	3 euros	3 euros
- Réalisation de l'état des lieux	3 euros	3 euros
Prestations de mise en location, entremise et négociation		5 euros
TOTAL	13 euros	18 euros

V - LOCATIONS PROFESSIONNELLES OU COMMERCIALES :

- PRESTATIONS DE MISE EN LOCATION, ENTREMISE ET NEGOCIATION : 10% DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES + LA TVA A CHACUNE DES PARTIES.
- REDACTION DU CONTRAT DE BAIL : 400 EUROS TTC.
- REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : 200 EUROS TTC.

VII - ESTIMATION DE BIENS : 50 EUROS TTC

CETTE ESTIMATION VOUS EST OFFERTE SI VOUS NOUS CONFIEZ VOTRE BIEN A LA VENTE OU A LA LOCATION.